

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DU

CANTON
DE BEDARRIDES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

OBJET

Autorisation création
Contrat non permanent
Pour la Résidence Autonomie

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2022-octobre-040
N-4.2.1

PRESENTS : T. Lagneau, S. Ferraro, P. Courcier, J.F. Lapert, D. Attuel, E. Bocca, G. Sullivan, L. Armand, A. Marie, E. Amigoni, O. Vincent, M.-J. Echin, C. Roche.

POUVOIR(S) :

S. Lagneau

EXCUSE(S) :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°) ;

Considérant qu'en raison des nécessités de service pour assurer la continuité des missions de la résidence autonomie Le Ronquet, il y a lieu, de créer 2 emplois non permanents à temps non complet (30h) pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53.

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU.

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE

- De créer 2 emplois d'adjoints technique à 30h d'un an (un à compter du 1/10/2022 et le second à compter du 11/10/2022),
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à la date de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévues à cet effet au budget.

Adopté à : L'unanimité.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 28/10/2022.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Thierry Lagneau

